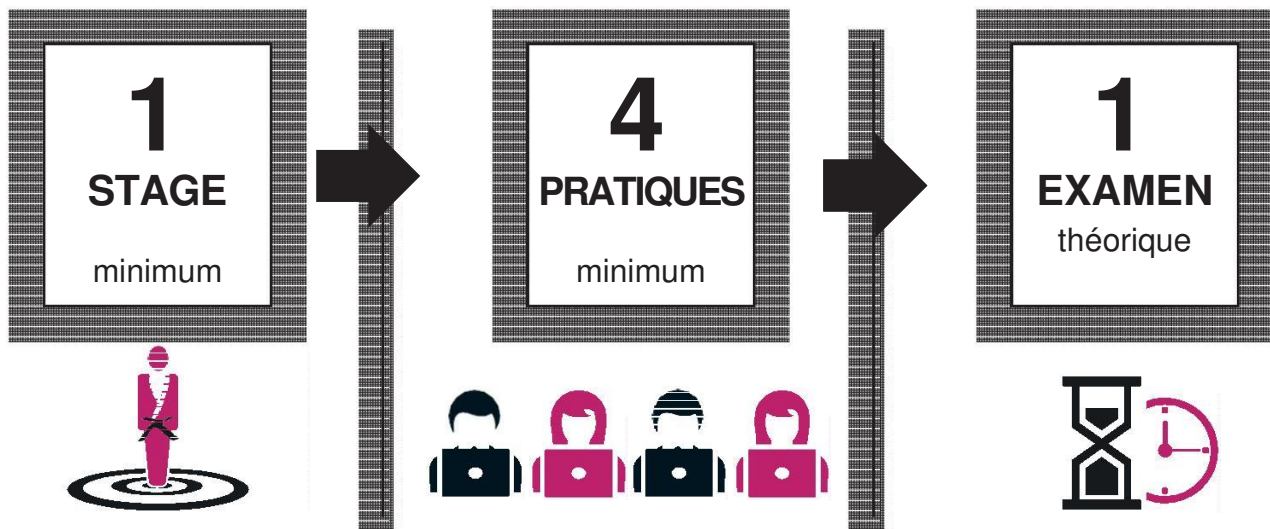


Comment devenir commissaire sportif départemental ?



POUR OFFICIER EN DEPARTEMENT :

Pour les « **Titrés** », suivre au moins 1 stage de rentrée (INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR EXTRANET)

| | | | |
|----------------|--|-------------------|---------------|
| • S 12/10/2024 | Stage de rentrée Arb. et C. Sportif n° 1 | Dojo du croissant | 14h00 – 17h00 |
| • D 03/11/2024 | Stage de rentrée Arb. et C. Sportif n° 2 | Dojo du croissant | 09h00 – 12h00 |

Pour les « **stagiaires** » suivre les stages d'école (INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR EXTRANET)

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| • D 13/10/2024 | Arb. et C.S. - Stage école n° 1 | Dojo du croissant | 09h00 – 12h00 |
| • S 02/11/2024 | Arb. et C.S. - Stage école n° 2 | Dojo du croissant | 14h00 – 17h00 |
| • S 14/12/2024 | Arb. et C.S. - Stage école n° 3 | Dojo du croissant | 14h00 – 17h00 |

- **Ecole n°1 + examen** : Engagements, pesées, notations, règlement
- **Ecole n°2 + examen** : Tableaux et repêchages
- **Ecole n°3 + examen** : Poules et relations grade/championnat

Les stages de rentrée s'adressent aux commissaires sportifs titrés et aux commissaires en formation désirant effectuer une pratique ayant lieu avant le 1^{er} stage d'école du 13/10/2024. L'école est ouverte à partir de la catégorie BENJAMIN.

PRATIQUER et être **ÉVALUÉ** positivement au moins **4 FOIS** sur **3 saisons** au niveau départemental

prévoir toujours : un stylo, correcteur, fluo, tenue correcte.

Précisions sur la formation de commissaire sportif départemental

- > le cycle de formation peut se faire sur 3 saisons consécutives
- > ouvert à partir de benjamin, ceinture orange
- > s'inscrire à l'aide du formulaire prévu à cet effet ou lors des stages écoles
- > les pratiques peuvent débuter à l'issue du 1^{er} stage sans attendre la validation de celui-ci ou d'un autre

PASSER l'EXAMEN théorique de commissaire sportif départemental

prévoir toujours : un stylo, correcteur, fluo, tenue correcte.

Soit par l'école départementale en validant les **3 modules** des écoles suivantes (voir les dates ci-dessus) :

- > École n°1 + examen
- > École n°2 + examen
- > École n°3 + examen

Soit en candidat libre en passant l'examen théorique de commissaire sportif :

- **Dimanche 23 MARS 2025** 15h30 Dojo du Croissant - (INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR EXTRANET)

La validation des titres a lieu en fin de saison sportive : aucun titre ne sera décerné en cours de saison.